

MULTISPORTS de 6 à 14 ans 09h00 - 17h00

Journées - Matins - Après - midi
(entourez SVP)

KIDISPORT de 3 à - de 6 ans 09h30 - 16h30

Semaine du mardi 26 au vendredi 29 Décembre 2023 : Mar Mer † Jeu † Ven †

Semaine du mardi 2 Janvier au Vendredi 5 Janvier 2024 Mar † Mer † Jeu † Ven †

Cotisations stages : Semaine de 4 Jours ou minimum 3 jours

- 4 jours : **156 euros** - 3 jours 117 euros [**Repas de midi et goûter compris**]
- 4 ½ journées : **104 euros** -

Non licencié au Club saison 2024, une Licence de 23 euros est obligatoire lors de votre premier stage.

Oui Non (entourez votre choix) **La garderie du matin à partir de 8h15 et garderie du soir se termine à 18h00**

Garderies du matin ou/et du soir : 3 euros par jour (à régler avant le début du stage).

Sans garderie : Pour les multitis, pas d'arrivée avant 08h45 & pour les départs 17h15 dernier délai.

Pour les kidis, pas d'arrivée avant 09h15 & pour les départs 16h45 dernier délai

Identité de l'enfant licencié (e)

Melle Mr Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Commentaires concernant votre enfant (allergies, traitement ...) :

Parents : Je soussigné (e) : _____

Domicilié (e) : _____

Téléphones : _____ Mail : _____ (En MAJUSCULE)

Autorise / n'autorise pas mon enfant à sortir du complexe sportif à la fin de la journée ou demi-journée de stage

Autorise / n'autorise pas mon enfant à sortir du complexe T.C La Fourragère, accompagné de son moniteur pour se rendre sur les installations sportives du Lycée Nelson Mandela.

Personnes autorisées à récupérer l'enfant : _____

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur du T.C la Fourragère ASPTT et de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance proposées (licences FFT et FS ASPTT) et avoir remis un **certificat médical obligatoire** m'autorisant à pratiquer le ou les sports proposés.

Informatique : La loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/78 modifiée en 2004 s'applique aux réponses faites par ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général du T.C La Fourragère ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec possibilité pour le licencié de s'opposer à la divulgation de celles-ci.

Droit à l'image : photos, films, interview **J'autorise** † **Je n'autorise pas** † leur diffusion dans les médias † Je ne souhaite pas recevoir d'informations de la part du T.C LA Fourragère ASPTT ou de leurs partenaires.

Absence pour maladie ou blessure : Le stage sera remboursé uniquement à partir du deuxième jour d'absence sous forme d'avoir sur une activité au club (sur présentation d'un certificat médical)

Fait le :

Signature : (Précédée de la mention « lu et approuvé »)